

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS554

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 14

Après l'alinéa 53, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Après l'avant-dernière occurrence du mot :« de », la fin de l'avant-dernière phrase du dernier alinéa de l'article L. 6332-1-1 est ainsi rédigée : « l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.